



Reconnaissance d'enfants adultériens

Par **Frasier**, le **20/12/2009** à **10:21**

Bonjour,

Je n'arrive pas avoir de réponse à cette question. Si quelqu'un pouvait me répondre ? Par avance, merci.

Question :

Est-il possible que le père d'enfants nés hors mariage reconnaisse ses enfants ? Sans que ces derniers, qui ignorent actuellement qui est leur vrai père, l'apprennent immédiatement.

Quelles seraient les démarches à entreprendre ? La confidentialité peut-être respectée jusqu'au décès du père ?

Frantey

Par **jeetendra**, le **20/12/2009** à **10:26**

Bonjour, la réponse est oui, il faut recourir pour cela à un notaire (pour les actes de reconnaissance, héritage, etc.), bon dimanche à vous.

Par **Frasier**, le **20/12/2009** à **10:30**

Sincèrement merci, à charge de revanche, si un jour vous avez une question dans e domaine du droit du tourisme, n'hésitez pas.

Encore merci

Frasier